



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
Appart 1016 – Rés. Bel Air III
622 Rue du 11 novembre
76650 PETIT COURONNE
Tél/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 26 janvier 2002

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2002

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
LAVISSE Alain
PETTE Stéphane
ROBILLARD Christian

HURE Agnès
JOLY Bruno
DUPRE Pierre
DUHAMEL Grégory

Absent excusé :

REYNOLDS Peter

Invités : VANHOVE Jean-Marc

Le Président demande aux membres du Comité Directeur de déléguer Stéphane PETTE comme représentant du Comité Départemental chargé des relations auprès du Club d'Aumale pour l'organisation du Trophée du Conseil Général. Le Président propose Stéphane PETTE. Le Comité vote à l'unanimité la nomination de Stéphane PETTE.

Le Président demande à Patrice CHARLET et à Alain LAVISSE, s'ils rencontrent des difficultés pour l'organisation du Championnat Départemental. Ils répondent que non et qu'il y a 112 archers participants.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général pour donner des explications sur l'organisation des JEUX SPORTIFS qui se dérouleront du 18 au 26 mai prochain à Dieppe.

Le secrétaire général explique l'organisation de la semaine à Dieppe. En effet, le Comité Départemental ne peut assumer seul la tenue d'un stand sur le front de mer tous les jours de la semaine. Le Secrétaire Général s'est rapproché du Président du Club de Bracquemont qui lui a été enthousiaste. Une évidence est née il faut organiser une manifestation lors de la clôture des Jeux de Sportifs afin de pouvoir médiatiser notre sport. Il est donné la parole à Jean-Marc VANHOVE qui explique qu'après concertation le projet ci-après est proposé :

1. L'objectif de la manifestation : Faire découvrir les diverses disciplines du tir à l'arc à travers d'une épreuve sportive.
2. L'idée de base du projet : Organiser une épreuve de style triathlon (sans la natation) sur le parcours de laquelle les concurrents exerceront les six disciplines du tir à l'arc sportif qui sont : - Le tir en salle - Le tir olympique - Le tir en campagne - Le tir nature - Le tir 3D - Le tir Beursault
Un classement serait effectué sur la base des temps de courses et des points obtenus lors des épreuves de tir à l'arc.
3. La concrétisation du projet : Le départ serait donné à Belleville sur Mer où nous avons notre installation de tir en salle. Puis ils se dirigeront sur la commune de Bracquemont pour y effectuer les épreuves en plein air, nous y avons notre terrain d'entraînement au tir olympique et aux disciplines de parcours (tir en campagne, tir nature, tir 3D). Enfin, les concurrents prendront la route de Dieppe pour une arrivée et une remise de trophées sur le front de mer.
Le parcours s'effectuerait dans sa presque totalité sur le chemin de grande randonnée numéro 21 (GR21) qui passe par les trois communes et aux abords de nos installations ou des terrains que nous avons l'habitude d'utiliser pour nos disciplines de parcours.
Les distances de tir et les dimensions des blasons seront adaptées à une population découvrant l'activité, le but restant de se faire plaisir.
4. Déroulement de l'épreuve : Un créneau horaire est donné aux concurrents pour s'exercer au tir à l'arc dans la salle de Belleville sur Mer. Ce créneau peut être le matin ou le début d'après midi avant le départ.
Lorsque le départ est donné, pour ne pas lancer l'ensemble des concurrents en une seule fois sur les chemins, ils effectuent (par groupe de 4 par exemple) l'épreuve de tir en salle. Puis prennent le GR21 sur environ 2,5 Km pour atteindre la commune de Bracquemont. Là ils effectuent l'épreuve de tir olympique et de tir en campagne. Ensuite ils prennent leur vélo (VTT ou VTC) et rejoignent le front de mer de Dieppe toujours par le GR21 (environ 6 Km avec plus de descentes que de montées). Sur leur chemin ils rencontreront l'épreuve de tir nature et de tir 3D.

5. Etablissement du classement : Il faut, je pense faire deux catégories qui seraient Jeunes (- de 18 ans) et senior (+ de 18 ans) et deux sous catégories, hommes et femmes.
Le classement est établi à partir des temps de courses effectifs (le temps passé sur les pas de tir n'est pas pris en compte) minoré des bonifications acquises avec les points obtenus lors des épreuves de tir à l'arc (le risque de cette forme de classement est la course en vélo).
Des trophées spéciaux Tir à l'Arc peuvent être remis sur la base du total des points obtenus lors des épreuves afin de valoriser encore plus ce sport.
A l'issue de l'épreuve chaque participant reçoit un diplôme de participation.
6. Identité de l'épreuve : Cette épreuve peut- être un moment fort du jour de clôture des olympiades.

Son nom pourrait être :
- LE TRI ARC LONG.
- BELLEVILLE / BRACQUEMONT / DIEPPE, A LA DECOUVERTE DU TIR A L'ARC.
- LA ROUTE DU TIR A L'ARC.
- LA FLECHE BELLEVILLE / BRACQUEMONT / DIEPPE
-

Sur le front de mer, notre compagnie animera un pas de tir et un stand d'information sur la pratique du tir à l'arc durant les olympiades. Mais l'on peut aussi imaginer d'animer un stand spécifique sur cette épreuve qui la fera connaître de tous les visiteurs assurant ainsi un peu plus son succès.

Jean-Marc VANHOVE explique le tracé, les modalités de fonctionnement et demande à ce que le Comité Départemental et les clubs limitrophes de Dieppe se mobilisent dans l'organisation pour le cas où le C.D.O.S. retiendrait ce projet pour la journée de clôture.

Dans l'organisation, le Secrétaire Général assiste aux réunions sur la région Rouennaise et Jean-Marc VANHOVE aux réunions de la région Dieppoise.

Le Secrétaire Général explique que le budget s'élève à la somme de 2373 Euros, que le Comité Départemental participe à hauteur de 382 euros (ce qui représente les récompenses).

Le Comité demande au Secrétaire Général de rectifier le budget prévisionnel afin d'y ajouter des frais de déplacement et entérine après discussion le projet.

Le secrétaire général informe qu'une réunion se tiendra le 6 février prochain au C.D.O.S 76 pour l'attribution des subventions.

Le Secrétaire Général demande aux membres s'ils sont d'accord sur le projet et s'ils ont des remarques ou des suggestions à faire. Tous les membres sont d'accord sur le projet et attendent la réponse du CDOS 76 pour finaliser ce projet lors d'une prochaine réunion.

Le Président rappelle que le 17 février prochain à lieu à ARGENTAN, le Championnat de Ligue par Equipe Départementale (Interdépartemental). Le Président demande à Patrice CHARLET ou en est la sélection des équipes. Elle n'est pas faite et propose de présélectionner les 2 meilleures performances et le Championnat Départemental 76 et de faire la sélection à l'issue du Championnat Départemental.

D'autre part, le Président informe que le Trésorier a 2 devis de Compagnies de transports (Renault et Hangard) un devis pour le transport en car de Yerville à Argentan. Le devis retenu est celui des Cars Hangard pour un montant de 449,88 euros.

Le départ se fera d'Yerville (Le Secrétaire Général est chargé de demander au CRJS s'ils peuvent ouvrir le parking) une halte étant possible au Pont de Brotonne.

Le Président informe également qu'il a acheté des tenues pour ce Championnat.

La séance est levée à 22 heures 45

Le Président



Pierre-Luc BILLIEZ

Le Secrétaire Général



J.C. DEMARES



Correspondant :

Jean-Charles DEMARES
Appart 1016 – Rés. Bel Air III
622 Rue du 11 novembre
76650 PETIT COURONNE
Tel/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 27 mai 2002

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2002

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
LAVISSE Alain
PETTE Stéphane
ROBILLARD Christian

HURE Agnès
JOLY Bruno
DUPRE Pierre
DUHAMEL Grégory
REYNOLDS Peter

Le Président informe le Comité qu'il a rencontré Monsieur MADILLAC à la DRDJS, à propos du montant de la subvention FNDS des clubs de Seine-Maritime et du CD76 le 14 mai dernier. Le montant de la subvention du CD76 serait d'environ 3500 Euros. Les clubs quant à eux verront leurs subventions augmenter légèrement dans la plupart des cas. Le Président rappelle également que les clubs qui ne sont pas affiliés Jeunesse et Sport ne peuvent prétendre à la subvention FNDS. Il serait souhaitable de ne pas hésiter à monter des dossiers de subventions car les subventions existent et ce sont d'autres disciplines qui en profitent parfois.

Le Président fait le point sur l'organisation à Aumale du Rassemblement poussins (9 participants). Ce Rassemblement était parfaitement organisé par le Club d'Aumale mais, compte tenu du rassemblement d'Houlgate, des vacances..., 9 jeunes seulement ont participé, encadrés par une dizaine de bénévoles et une vingtaine de parents et amis. Ce type de Rassemblement sera maintenu pour la prochaine saison mais la participation financière sera diminuée de moitié si le nombre de participants est inférieur à 15 car les dépenses sont alors nettement moins importantes.

La Présidente de la Commission Jeunes et Formation regrette cependant que l'organisateur n'ait pas envoyé de mandat ni de projet d'organisation de ce rassemblement.

Le Secrétaire Général informe le comité que les deux initiateurs d'Aumale subventionnés par le Cd76 au titre de la formation et demandés par le CD76 sur la manifestation de Dieppe, ne sont pas disponibles à cette date.. Le comité Directeur rappelle que le versement de la prime sera désormais subordonné à la réalisation des conditions énoncées dans la délibération de l'an dernier et n'interviendra **qu'après** la réalisation desdites conditions.

Le Secrétaire Général informe que le club de Bracquemont anime à 80% le stand sur l'esplanade de Dieppe pour la période du 18 au 25 mai. Le samedi 25 mai 2002 à Bracquemont se tiendra une manifestation à caractère amical permettant la découverte de toutes les disciplines du Tir à l'Arc sur des cibles 3D, campagne etc.... A cet effet, le club de Bracquemont a envoyé à tous les clubs un mandat. Le Président assistera à la cérémonie d'ouverture.

Le Secrétaire Général a reçu ce jour un fax de Patrick DUTERTE informant de sa démission de ses fonctions de membre coopté à compter de ce jour.

Le Président propose au Comité Directeur la modification des tarifs d'aide à la formation :

- Participation financière aux formations d'initiateurs, animateurs, entraîneurs et arbitres passent de 53,36 euros à 70 euros.
- Participation financière aux recyclages d'initiateurs, animateurs, entraîneurs et arbitres : 40 euros.

Le CD76 accepte ces nouveaux tarifs et propose également de rembourser aux clubs le manuel des arbitres sur présentation du justificatif de paiement et ce, dès la saison en cours.

Le Trésorier informe que le budget prévisionnel voté de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2002 doit être modifié pour la mise en conformité avec le dossier de demande de subvention FNDS. Le montant doit être porté de 5030,82 Euros à la somme de 5952,00 Euros. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Suite à l'Assemblée Générale de PAVILLY, Alain LAVISSE était chargé de présenter les possibles modifications du règlement du Trophée du Conseil Général. Il a remis et expliqué quatre propositions au Comité Directeur. Le Président a proposé



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

d'envoyer ces propositions en 4 points au vote des Clubs. Chaque club dispose d'une voix par proposition, pour, contre ou abstention, et doit retourner sa réponse avant le 30 juin 2002 (cf. coupon ci-joint).

Le Président s'inquiète du fait que des clubs ne licencieraient pas la totalité de leurs archers, procurant des licences « loisirs » aux adhérents non-compétiteurs. Il rappelle que le règlement de la Fédération est très clair à ce sujet, de même que celui de la ligue ou du comité : les clubs s'engagent à licencier la totalité des adhérents, éventuellement la première année avec la licence « découverte », mais aucune licence loisir n'existe au sein de notre Fédération. Le risque est la suppression de l'agrément FFTA, et donc la perte, au moins, des subventions FNDS qui sont attribuées après discussion entre le Président et la DRDJS ou du FRAMS, sans compter la sortie du système compétition ... Des contrôles seront faits prochainement.

A ce sujet, une demande de radiation sera probablement effectuée pour le club de Mont Saint Aignan, à propos duquel des plaintes ont été déposées auprès du Président. Le club ne répond pas aux demandes réitérées de renseignement faites par Christian ROBILLARD, chargé du dossier, un délai lui est toutefois donné pour s'expliquer et se mettre en conformité d'ici la fin de l'année sportive.

Enfin, suite aux demandes de certains clubs, le Président rappelle que la sélection des équipes au Championnat de Ligue par Equipe Départementale a été faite en fonction de deux meilleurs scores, auquel est ajouté le Championnat Départemental de Seine-Maritime salle et en fonction des disponibilités des sélectionnés.

La séance est levée à 22 heures 45

Le Président

Pierre-Luc BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
Appart 1016 – Rés. Bel Air III
622 Rue du 11 novembre
76650 PETIT COURONNE
Tél/Fax : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 16 septembre 2002

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 septembre 2002

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc

CHARLET Patrice

DEMARES Jean-Charles

LAVISSE Alain

LARGILLET Agnès

JOLY Bruno

ROBILLARD Christian

REYNOLDS Peter

BLOT Robert (Membre coopté)

Absents excusés : Stéphane PETTE – Pierre DUPRE – Grégory DUHAMEL.

Le Président informe que l'ADESA conserve son agrément FFTA et qu'il va désormais licenciés tous ses adhérents. Le Comité Directeur félicite le club pour ses bonnes résolutions. Cependant, le Comité Directeur déplore la non application du tarif conseillé par l'Assemblée Générale du 25 novembre 2001, a propos des inscriptions à son concours.

Compte tenu des difficultés du Club de l'ADESA, le Président a demandé au Club de Petit Couronne de bien vouloir organiser le Trophée du Conseil Général. Ce dernier a accepté et a confirmé par courrier au Président.

Le Président confirme que la compétition jeune initialement indiquée sur le calendrier à la date du 24 novembre 2002 était une erreur. Qu'en conséquence, cette compétition se tiendra le 23 novembre 2002 à Yerville.

Le Président informe également qu'il se rendra à Caen le 5 octobre prochain pour finaliser le calendrier extérieur 2002-2003.

Agnès LARGILLET informe que 39 personnes sont inscrites pour le stage arc à poulies prévu le dimanche 22 septembre 2002. Le Président propose d'arrêter les inscriptions à la 40^{ème} personne. Le Président demande également à Agnès LARGILLET de proposer un deuxième stage éventuel.

Le Président informe qu'il a reçu 6 réponses de clubs (Aumale, Auffay, Epouville, Ferrières en Bray, Pavilly et Saint Valéry en Caux) aux propositions de modifications du règlement du Trophée du Conseil Général. Le Président informe le Comité Directeur des orientations souhaitées par ses six clubs :

- Proposition 1 : Les 6 clubs sont favorables. Le Comité Directeur vote à l'unanimité le changement de ce point dans le règlement.
- Proposition 2 : Il y a 3 qui sont pour et 3 contre Le Comité directeur propose de ne pas modifier le règlement. Cependant le Président rappelle que l'augmentation des adhérentes féminines fait l'objet d'attention toute particulière au niveau des dossiers de subventions. Il est certainement dommageable à notre sport de ne pas en tenir compte.
- Proposition 3 : Il y a 4 clubs pour, 1 contre et une abstention. Le Comité Directeur vote l'unanimité moins une abstention le changement de ce point dans le règlement.
- Proposition 4 : Il n'y a pas de consensus et donc il n'y a pas de modifications du règlement.

Le Président informe également qu'il demande une subvention de 3000 euros au Conseil Général pour le fonctionnement. Le Comité Directeur déplore que le dossier de demande de subvention du Conseil Général soit aussi complexe.

Le Secrétaire Général prépare un dossier de convention triennale sur lequel doit figurer les projets du CD 76 pour trois années. Cette convention devrait être mise en place et adressée au Conseil Général dans les prochaines semaines. Christian ROBILLARD rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2001, le Comité Départemental avait pris l'engagement d'aider le TIR 3D. Le Président rappelle que le Comité Départemental a acquis grâce au Jeux de Seine-Maritime, deux cibles 3D (un ours et un cerf). Le Président propose de maintenir des demandes de financements à hauteur de 1000 euros par an afin d'acquérir d'autres cibles 3D, qui seraient mis à disposition du club organisant le Championnat Départemental 3D, après convention.

Le Président informe le Comité Directeur que Grégory DUHAMEL a adressé un courrier au sujet de l'Assemblée Générale du 24 novembre prochain. Elle se tiendra dans la salle André Raimbourg à Epouville et un repas sera servi à Etainhus moyennant le prix de 20 Euros par personne, l'apéritif étant offert par le Club.

Le Président fait également part d'un courrier reçu par Grégory DUHAMEL qui propose de s'occuper de l'organisation et du suivi des compétitions jeunes. Le Comité Directeur et la Commission Jeunes et Formation approuvent la démarche et acceptent la proposition de Grégory DUHAMEL dont le travail sera placé sous la responsabilité de la commission jeune.

Le Président rappelle aux Clubs qu'il serait souhaitable que les résultats et toutes les participations aux Championnats de France lui soient adressés au plus tard le 31 octobre prochain, afin de pouvoir récompenser les 1ères places et éventuellement la participation en fonction des possibilités financières du Comité Départemental.

Le Président informe comme chaque année qu'il a besoin d'acheter des récompenses et qu'il a un devis de la Société VASL pour un montant d'environ 1895euros. Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

Le Président informe que l'imprimante très ancienne du Comité Départemental est hors d'usage de même que l'ordinateur de la Commission Jeunes et Formation. Il demande l'autorisation d'acquérir un ordinateur et une imprimante. Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

Enfin, le Président informe le Comité Départemental 76 qu'il a invité Robert BLOT, et responsable du Tir 3D et membre de la commission nature de la Ligue et lui souhaite la bienvenue en tant que membre coopté de notre Comité. Robert BLOT explique qu'il a sélectionné une équipe Départementale pour participer aux Championnats de France à Chamarande (Essone). Il présente un budget pour une équipe de 7 personnes soit 2 accompagnateurs et 5 archers d'un montant de 605 Euros. Le Comité Directeur donne son accord pour le financement de cette équipe départementale.

Le Comité Directeur s'étonne que les clubs ne mettent pas à jour les fiches signalétiques auprès de La FFTA. Le Comité Directeur rappelle que la fiche club est consultable sur Internet.

La séance est levée à 23 heures 45

Le Président



Pierre-Luc BILLIEZ

Le Secrétaire Général



J.C. DEMARES



Fédération Française de Tir à l'Arc – Ligue de Normandie

Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Bosc Regnault en Roumois, le 10 janvier 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2003

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles

Pierre DUPRE
DUHAMEL Grégory
LAVISSE Alain

LARGILLET Agnès
JOLY Bruno
ROBILLARD Christian

Absents excusés : Stéphane PETTE – Peter REYNOLDS – Robert BLOT

Championnat Départemental 76 :

Le Président remercie en particulier le Président de la Commission Sportive (Patrice CHARLET) et son épouse pour la préparation, le tri des scores pour la sélection des archers.

Patrice CHARLET informe les membres que 118 archers pourront participer le samedi et le dimanche au Championnat Départemental

Trophée du Conseil Général :

Pour cette année et à titre exceptionnel, la sélection des équipes se fait sur les 3 meilleurs scores compte tenu de la difficulté de trouver des places sur les concours des mois de décembre et janvier. Pour l'an prochain, les clubs organisateurs devront réserver 4 places type "trophée" pour les clubs et compagnies classés l'année précédente. Cette réservation sera levée bien évidemment 3 semaines avant le concours.

Le Comité Départemental entérine pour le Trophée l'utilisation pour les phases finales de 2 trispots et 2 blasons de 40.

Partenariat :

Le Président informe qu'il a un contact avec la Caisse d'Epargne pour la création d'un Trophée « CAISSE D'EPARGNE » dans le cadre de la "Division Départementale" dont le règlement est proposé à titre expérimental cette année et joint à la présente délibération.

Mise en garde au Club d'Offranville :

Le Comité Départemental constate une nouvelle fois l'absence de la mention du Trophée sur les mandats. Il rappelle que cette mention est obligatoire pour l'ensemble des compétitions salle et qu'un manquement à cette règle peut entraîner une sanction pour le club (interdiction de trophée pendant une année en cas de récidive).

Championnat de Ligue par Equipe Départementale :

Il aura lieu à Sainte Cécile : Villedieu les poêles (50800)

Des devis ont été demandés pour le transport en car des archers. Le transport se fera par les Cars Hangard. Le coût s'élève à la somme de 810 Euros pour 25 personnes..

Le mode de sélection se fera sur les 2 meilleurs scores ajoutés au tir de qualification du Championnat Départemental 76 coefficient 2. Il est prévu d'envoyer 4 équipes avec un remplaçant et un entraîneur par équipe. Patrice CHARLET, Grégory DUHAMEL, Bruno JOLY et Christian ROBILLARD se proposent comme entraîneurs. Le bureau les en remercie.

Le Président a commandé des tenues aux couleurs du CD 76 (le pantalon 26,32 Euros et le gilet 23,76 Euros).

Participation du Comité Départemental aux frais de formation :

Le trésorier informe qu'il a reçu un certain nombre de demandes qui vont être réglées dans les prochaines semaines, dans le cadre de l'aide à la formation.

Championnat de France Nature :

Le Président tient à féliciter Robert BLOT pour la rigueur de son budget. En effet, le solde des dépenses s'élève à la somme de 66,40 Euros. Le Président propose de rembourser ce solde : accord à l'unanimité.

Compte tenu des conditions atmosphériques, les autres questions diverses seront traitées lors de la prochaine réunion. La séance est levée à 21 heures 45.

Le Président

Le Secrétaire Général

P.L. BILLIEZ

J.C. DEMARES



Fédération Française de Tir à l'Arc – Ligue de Normandie

Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 2 mars 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 février 2003

Présents :
BILLIEZ Pierre-Luc
CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
PETTE Stéphane
RIOU Patrice représentant Michel TABOURET, Président de Club de Notre Dame de Gravenchon invité par le Comité Directeur.

DUPRE Pierre	LARGILLET Agnès
DUHAMEL Grégory	JOLY Bruno
LAVISSE Alain	ROBILLARD Christian
REYNOLDS Peter	BLOT Robert

Le Président du Comité Départemental et son conseil d'administration félicitent le Club de Bihorel pour l'organisation du Championnat Départemental salle en tout point parfait et la commission sportive pour la sélection. Le Comité Départemental décide à l'unanimité de verser au Club de Bihorel la somme de 90 Euros et ce, afin de combler le déficit dudit championnat.

Le Président propose d'augmenter pour les prochaines années, la participation aux frais d'organisation du Championnat Départemental salle à la somme de 450 Euros, sauf si le club organisateur utilise les installations du Comité Départemental.

PRINTEMPS SPORTS NATURE 76 :

Le Président laisse la parole au Secrétaire Général qui s'est rendu à la Réunion organisé par le Conseil Général le mardi 11 février 2003 à Rouen, Boulevard des Belges.

Lors de la réunion, il a été présenté le service des sports du Conseil Général, service restructuré dernièrement.

Le projet de « PRINTEMPS SPORTS NATURE 76 » se décompose en quatre week-end avec trois activités et sur quatre site dans le département. Les sites retenus sont Notre Dame de Gravenchon, Etrétat, Dieppe (base de la Varenne), et Forges les Eaux. Le Secrétaire Général a présenté la candidature du Comité Départemental pour le site de Notre Dame de Gravenchon les 3 et 4 mai 2003. Les sports retenus sur le site de Notre Dame de Gravenchon sont le sport sous marins, le tir à l'arc et le tir sportif. Le Secrétaire Général n'a pas confirmé la date avant d'en parler avec le Comité Directeur et le Club de Notre Dame de Gravenchon. Le Comité Départemental et le représentant du Club de Notre Dame de Gravenchon donnent leur accord de principe.

Le Secrétaire Général informe également qu'une réunion se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 18h 30 à Rouen, Boulevard des Belges. Le Conseil Général demande que le Comité Départemental adresse une lettre de candidature et un budget prévisionnel.

Le Président indique également que les cibles 3D seront prêtées par le Comité Départemental au Club de Notre Dame de Gravenchon pour cette manifestation et qu'un devis pour une nouvelle acquisition (sanglier?) sera demandé.

TROPHEE DU CONSEIL GENERAL :

13 équipes sont sélectionnées.

Inscriptions : Le Comité Départemental déplore la difficulté à mobiliser et à recevoir la confirmation des inscriptions de certaines équipes.

Compte tenu que certains clubs se désistent au dernier moment, le Comité Départemental propose que des pré-inscriptions au Trophée du Conseil Général aient lieu avant le 30 septembre avec possibilité de retrait avant le 31 décembre. Au-delà le club est considéré comme étant inscrit et avant le 31 janvier, le club indique s'il participe ou pas au moyen d'une confirmation écrite au Président du CD ou au Président de la commission sportive. Une caution de 50 Euros est envisagée pour ceux qui ne respecteraient pas les règles. Ce tarif est fixé pour la saison 2003/2004 et sera augmenté de 5 Euros par an.

Remplaçant : Aucun autorisé. Seul un matériel de remplacement est autorisé pour autant que l'équipe reste identique dans sa structure théorique lors du début des tirs.

Le Président remercie Bruno JOLY pour le travail de remise en conformité des règlements du Trophée. Ce dernier remet à chaque membre du Comité Départemental un projet de convention pour le Trophée du Conseil Général, laquelle sera signée avec le club organisateur dès la saison 2003 /2004 . Grégory DUHAMEL, précise que le club d'Epouville ne sera pas en mesure d'organiser le Trophée l'an prochain, pour des raisons internes et de disponibilité de salle .

CALENDRIER SALLE 2003 /2004 :

Le Président indique que suite à la demande de dates auprès des Présidents de club pour l'organisation des compétitions salles, il a été établi un projet de calendrier salle concordant le mieux possible avec les compétitions de l'Eure. (Cf. document annexe).

La séance est levée à 23 heures 30.

Le Président

Le Secrétaire Général

P.L. BILLIEZ

J.C. DEMARES



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
76520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41.

Bosc Regnoul en Roumois, le 15 avril 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1 AVRIL 2003

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc

CHARLET Patrice

DEMARES Jean-Charles

JOLY Bruno

LARGILLET Agnès

PETTE Stéphane

DUPRE Pierre

REYNOLDS Peter

DUHAMEL Grégory

Absents excusés : LAVISSE Alain – ROBILLARD Christian

Printemps Sport Nature : Michel TABOURET, Président du Club de Notre Dame de Gravenchon informe que le site retenu par les représentants du Conseil Général et les services techniques de la ville est celui de Telhuet.

La distance de tir a été fixée à 10 mètres.

Le Président informe qu'il a dû préparer un budget prévisionnel dans l'urgence pour un montant de 874 Euros comprenant notamment des demandes de devis pour l'achat de matériel (cible 3D, paille, blasons nature et flèches). Seul Center Arc a répondu. Le président demande l'accord des membres présents.

Trophée du Conseil Général : Bruno JOLY rappelle que l'ambiguïté de la répartition des clubs pose problème lors des finales. Le Comité Directeur considère à l'unanimité qu'il faut adopter la répartition du tableau FFTA.

Division départementale : Suite à la demande de Bruno JOLY pour la modification du règlement. Le Président propose de maintenir pour cette année sportive le règlement initialement prévu et adopté dans la délibération du 10 janvier 2003. Le règlement sera réétudié pour l'an prochain en fonction des éventuels problèmes révélés par son application.

Formation : Le Président déplore que des stages de formation soient annulés pour manque de participants (3 inscrits !).

La commission formation propose de ne plus faire de stage en mars et de concentrer les formations sur la saison salle. Le Comité Directeur souhaite établir rapidement ces dates de façon à les inscrire sur le calendrier. Compte tenu des difficultés à programmer les stages plus de deux mois à l'avance à Yerville, la commission envisage reporter une partie des stages sur le CRJS de Petit-Couronne comme cela avait été évoqué à la dernière Assemblée Générale.

La Commission Formation propose donc ces dates de stages à titre indicatif :

- 28 septembre 2003 : Stages arc à poulies élite (intervenant Denis VANEZ)
- 1 novembre 2003 : Stages jeunes
- 2 novembre 2003 : Stages arc classique
- 9 novembre 2003 : Stages arc à poulies débutant (intervenant Denis VANEZ)
- 21 décembre 2003 : Stages jeunes

Arbitres : Peter REYNOLDS informe qu'un nouveau manuel d'arbitre va être mis en vente auprès de la FFTA au prix de 10 Euros. Le Comité Départemental va prendre à sa charge la somme de 10 Euros et charge Peter de les commander. Les chèques des clubs ayant déjà payé leurs seront retournés.

Questions diverses : Peter REYNOLDS demande au Secrétaire Général de réserver une salle de réunion au CRJS de Yerville pour un stage de jeunes arbitres, stage effectué avec l'aide de Bruno JOLY.

Calendrier 2003-04 : Le Président programme une réunion des Présidents de Clubs au CRJS de Yerville le samedi 17 mai 2003 à 17 heures pour finaliser le projet extérieur ; et pour les arbitres, à 17 heures 30 afin de préparer l'arbitrage de la saison salle et un projet pour l'extérieur. Le Président demande au Secrétaire Général de réserver une salle au CRJS d'Yerville.

La séance est levée à 23 heures

Le Président

Pierre-Luc BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Bosc Regnault en Roumois, le 25 septembre 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 septembre 2003

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
REYNOLDS Peter

DUPRE Pierre
DUHAMEL Grégory
LAVISSE Alain
BLOT Robert
ROBILLARD Christian

LARGILLET Agnès
JOLY Bruno
ROBILLARD Christian

PETTE Stéphane

Absents excusés :

CALENDRIER Extérieurs : Le Président informe qu'il s'est rendu samedi dernier à Hérouville pour finaliser le calendrier extérieur 2003-2004. Il reste encore quelques arbitres manquant pour une compétition. Peter se charge de trouver les arbitres manquants.

STAGES : Agnès HURE informe que les dates retenues sous réserve de la disponibilité du CRJS d'Yerville pour les stages sont les suivantes :

12 octobre 2003 : stages poulies élite
1^{er} novembre 2003 : stages jeunes
2 novembre 2003 : stages arc classques
9 novembre : stages arc poulies débutant
21 décembre 2003 : stages jeunes

SUBVENTIONS :

FNDS : Le Président indique qu'il a été attribué au Comité Départemental la somme de 4000 Euros.

CONSEIL GENERAL : Le Secrétaire Général informe que le dossier de la convention est passé en Commission Technique au Conseil Général et qu'il doit encore être avalisé en Commission Permanente du 15 octobre prochain.

COMPETITIONS JEUNES : Le Président informe que la saison passée le Comité Départemental n'a reçu que la somme de 250 € pour la compétition jeune de Yerville et un prévisionnel de 400 € pour les 3 autres du Conseil Général et qu'il y a eu un déficit de 1500 Euros. Compte tenu que le Conseil Général n'a pas encore attribué les subventions pour la saison à venir, le Comité Départemental se voit dans l'obligation de demander aux jeunes archers une participation financière de 3 Euros au moins pour les deux compétitions jeunes salles. Ces 3 euros seront versés aux lieux et places de la participation financière. Cependant à titre transitoire, le Comité Départemental fournira au club organisateur des blasons, une cinquantaine de timbres et les récompenses.

RECOMPENSES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION : Les Présidents sont informés par leurs archers de leurs résultats aux championnats de France. En conséquence, les Présidents de clubs ou les archers doivent faire parvenir chez le Président du Comité Départemental au **PLUS TARD LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2003**, un courrier indiquant le nom des archers, le lieu de la compétition et la date afin de figurer sur la liste des archers à récompenser lors de l'Assemblée Générale pour leur participation au Championnat de France. Le Président attire l'attention des Membres du Comité Directeur sur le fait que compte tenu des finances actuelles et du nombres de podiums déjà enregistrés, qu'il faudra peut-être changé les modalités de récompenses et se limiter au 5 voire les 3 premiers.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Le Secrétaire Général informe que l'Assemblée Générale se tiendra à Ferrières en Bray le dimanche 23 novembre 2003 et que le parcours sera fléché à partir de Gournay en Bray. Le prix du repas est de 20 Euros

QUESTIONS DIVERSES :

- Agnès HURE informe le Comité Directeur que l'informatique de la commission est tombée en panne et demande un renouvellement de matériels. Le Président indique qu'il peut-être affecté une somme de 1200 Euros à 1300 Euros.

- Robert BLOT demande s'il est possible pour l'année prochaine d'avoir une tenue pour l'équipe départementale de tir nature. Le Président propose une veste type CD76 (blanche).

La séance est levée à 23 heures.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Correspondant :

Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 19 janvier 2004

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 janvier 2004

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc

CHARLET Patrice

DEMARES Jean-Charles

REYNOLDS Peter

DUPRE Pierre

DUHAMEL Grégory

VAUTIER Frédéric

BLOT Robert

PETTE Stéphane

LARGILLET Agnès

JOLY Bruno

ROBILLARD Christian

Absents excusés :

JEUX SPORTIFS :

Le Président informe que les Jeux Sportifs de Seine-Maritime auront lieu à Rouen du 18 au 23 mai 2004. Le Comité Départemental demande au club de la Région Rouennaise de bien vouloir proposer deux à trois personnes pour faire des permanences sur le stand tir à l'arc qui se tiendront dans le village durant cette période. Le Secrétaire Général informe que les journées les plus dures seront les mercredi et vendredi car ce sont les scolaires qui viendront. Les autres jours le besoin en personnes seraient un peu moindre. Le Comité départemental demandera en priorité aux diplômés de l'année. Les Clubs de la Région Rouennaise peuvent aussi organiser des portes ouvertes de leur club. Le Coordinateur des jeux sportifs est Jean-Charles DEMARES.

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPE DEPARTEMENTALE :

Il aura lieu à Carpiquet le 29 février 2004

Des devis ont été demandés pour le transport en car des archers. Le coût s'élève à la somme de 550 Euros pour 25 personnes et la société retenue : Cars HANGARD.

Il est prévu d'envoyer 4 équipes avec un remplaçant et un entraîneur par équipe. Peter Reynolds, Grégory DUHAMEL, Bruno JOLY et Christian ROBILLARD se proposent comme entraîneurs. Le bureau les en remercie.

Le Président propose de commander des tenues entre autre pour cette compétition. Le Secrétaire Général n'est pas d'accord pour acheter de nouveau des tenues complètes, compte tenu du coût et ensuite la tenue CD76 est beaucoup trop diffusée. En conséquence, le Secrétaire Général propose d'acquérir des sweats avec une couleur réservée aux membres du Comité Départemental et de changer chaque année la couleur des sweats remis aux équipes afin de représenter le Comité Départemental dans les compétitions officielles. Le Président propose d'acquérir 35 sweats avec les mentions obligatoires (les logos du CD et du Conseil Général, et l'année 2004).

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SALLE DE BRACQUEMONT :

Patrice CHARLET ne rencontre pas de problème particulier. Il informe qu'il y a 116 inscrits et que l'inscription s'élève à 5 euros. Le Président remercie Patrice CHARLET pour son investissement dans les sélections.

TROPHEE DU CONSEIL GENERAL :

Patrice CHARLET informe le Comité Départemental qu'il y a 25 clubs classés et qu'en conséquence la saison est bonne.

FORMATION :

Le Secrétaire Général demande à la Commission si des dates sont retenues pour les stages extérieurs. Agnès LARGILLET informe qu'aucune date n'a été retenue. De toute façon le CRJS d'Yerville n'ayant pas de terrain extérieur si des stages devaient avoir lieu ils se tiendraient à Petit COURONNE.

DIVISION DEPARTEMENTAL :

Le sujet étant vaste, le Président propose de consacrer une autre réunion spécifique à ce sujet.



PRINTEMPS SPORTS NATURE :

Le Président a rencontré Christelle LAIR et François BOUICHOU du Conseil Général pour l'organisation de Printemps Sports Natures. Ils proposent cette année trois dates et trois lieux (Le Havre Forêt de Mongeon, Jumièges à la base de plein air, et Dieppe Parc de la Varenne). Après discussion les membres du Comité Départemental s'inquiètent du choix discutable voire dangereux (?) de la forêt de MONTGEON peu propice en théorie à notre discipline, mais le choix final dépend de la bonne volonté des clubs havrais et ils vont proposer l'activité pour Jumièges et Dieppe, aux clubs locaux qui doivent prendre une part active à l'organisation. Cette année le Conseil Général propose d'organiser le dimanche de 10 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général demande au Président si le budget prévoit la restauration des bénévoles le midi. Le Président demandera un complément d'information au Conseil Général.

FNDS :

Attention : Les cadres des clubs ayant un diplôme d'initiateur, d'entraîneur, etc... devront avoir suivi un recyclage et justifier du recyclage pour les prochaines demandes de subvention.

ARBITRES :

Rappel pour avoir le respect des archers, l'arbitre doit être lui-même irréprochable sur sa tenue. En conséquence, l'arbitre doit toujours porter lors des compétitions sa tenue réglementaire et ce, conformément au règlement et dans le respect de la prestation de serment.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à l'erreur dans le mandat d'Offranville, le CD rappelle qu'un concours qui a lieu moins de QUINZE JOURS avant le championnat départemental, ne peut-être qualificatif.

La séance est levée à 23 heures.

Le Président

P.L BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Bosc Regnault en Roumois, le 3 avril 2004

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 mars 2004

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
JOLY Bruno
BLOT Robert

LARGILLET Agnès
DEMARES Jean-Charles
PETTE Stéphane

DUHAMEL Grégory
VAUTIER Frédéric

Absents excusés :

DUPRE Pierre
ROBILLARD Christian

CHARLET Patrice

REYNOLDS Peter

DIVISION DEPARTEMENTALE :

Dans un soucis d'ouverture aux jeunes, nous avons modifié le règlement de la division départementale. Le règlement s'applique à la présente saison (ci-joint nouveau règlement)

TROPHEE DU CONSEIL GENERAL :

- Le Président propose d'arrondir la participation financière du Comité Départemental à l'organisation et aux récompenses du Trophée. Cette décision est applicable pour la saison en-cours. Ci-après la répartition :
764 Euros participation au club organisateur
152 Euros au premier par archer de l'équipe
78 Euros au deuxième par archer de l'équipe
39 Euros au troisième par archer de l'équipe
- Le Président laisse la parole à Bruno JOLY concernant la modification des récompenses pour la saison prochaine. Bruno JOLY fait plusieurs propositions et le Comité décide d'appliquer pour la saison prochaine les récompenses suivantes :
 - 1^{ER} : 80 Euros par archer
 - 2^{ème} : 70 Euros par archer
 - 3^{ème} : 60 Euros par archer
 - 4^{ème} : 50 Euros par archer
 - 5^{ème} : 30 Euros par archers
 - 6^{ème} : 30 Euros par archers
 - 7^{ème} : 30 Euros par archers
 - 8^{ème} : 30 Euros par archers

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président informe que lors du championnat de ligue par équipe départementale, les équipes du département sont presque toutes arrivées premières, et l'équipe espoir termine deuxième.

Bravo à tous les archers.

Le Président remercie Bruno JOLY pour le travail fourni dans la rédaction des règlements du Trophée du Conseil Général et de la Division Départementale.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 17 avril 2004

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS 2004

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc

JOLY Bruno

BLOT Robert

ROBILLARD Christian

LARGILLET Agnès

DEMARES Jean-Charles

DUPRE Pierre

DUHAMEL Grégory

VAUTIER Frédéric

CHARLET Patrice

Absents excusés :

REYNOLDS Peter

PETTE Stéphane

FNDS :

Le Président rappelle au Comité Directeur que le dépôt du dossier de demande de subvention FNDS est à faire au plus tard pour le 20 avril 2004 et que le dossier de demande est téléchargeable sur le site de la DRDJS de Haute-Normandie : www.drdjs-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr

D'autre part, le Président explique qu'il souhaite continuer d'aider à la formation des cadres et dirigeants des clubs sous la forme de :

- Frais de recyclages des arbitres, ou des initiateurs, animateurs etc... : 50 Euros
- Formation initiale d'arbitre, initiateurs, etc... : 100 Euros
- Frais de formation des jeunes arbitres au coût réel (fonction des kilomètres parcourus)

Il rappelle que le manuel d'arbitre est offert par le CD et que les initiateurs, animateurs et entraîneurs ayant bénéficié d'une participation financière du CD s'engagent à participer bénévolement à un stage, animation ou de promotion de notre sport sous l'égide du Comité Départemental.

Le Secrétaire Général demande à ce que le budget prévisionnel (ligne FNDS 3500 euros) voté lors de l'Assemblée Générale soit modifié de façon à ce que le dossier de demande de subvention soit en concordance avec le budget prévisionnel soit la somme de 7784,00 Euros.

CALENDRIER :

Le Président fait le point des propositions d'organisation de compétition pour la saison prochaine, propositions encore incomplètes et informe qu'il se rend à Caen demain à ce propos. Le calendrier salle est à valider avant fin mai, la ligue le renvoyant à la FFTA pour la mi-juin.

TROPHEE DU CONSEIL GENERAL :

Jean-Marc VANHOVE, Président du Club de Bracquemont-Belleville souhaiterait organiser pour le dixième anniversaire le trophée du Conseil Général et propose d'accueillir tous les clubs en modifiant le règlement du - Trophée. Le Président demande au Comité Directeur de s'exprimer sur la proposition du club de Bracquemont-Belleville qui impliquerait l'absence de rotation pour cette année (2 années de suite sur l'arrondissement de Dieppe) et une nouvelle modification.

Après délibération, le Comité Directeur estime qu'il n'est pas souhaitable de retenir la proposition de Bracquemont (Grégory DUHAMEL concerné par l'organisation 2005 ne prend pas part au vote, qui donne une abstention, un pour la proposition et 7 contre).

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Fédération Française de Tir à l'Arc – Ligue de Normandie

Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 22 septembre 2004

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2004

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
BOLY Bruno
BLOT Robert

LARGILLET Agnès
DEMARES Jean-Charles
DUPRE Pierre
REYNOLDS Peter
CHARLET Patrice

DUHAMEL Grégory
PETTE Stéphane
ROBILLARD Christian
VAUTIER Frédéric

Absents excusés :

CALENDRIER :

Le Président informe qu'une réunion de Ligue a eu lieu le 11 septembre 2004 concernant le calendrier extérieur, il est maintenant finalisé. L'AAC Robert le Diable renonce à organiser sa compétition extérieure en juillet 2005. Le Club de Bihorel renonce également à l'organisation de sa compétition salle. D'autre part, il reste certaines modifications à effectuer concernant les arbitres.

Le Secrétaire Général demande à la Présidente de la Commission Jeunes et Formations les dates de stages retenues pour cette saison. Aucune date n'a été retenue pour l'instant.

STATUTS :

Le Secrétaire Général présente aux membres du Comité Départemental les statuts types envoyés par la FFTA, et quelques propositions pour les adapter à la situation du CD76, notamment le nombre de membres : le débat porte sur le nombre de membres, le CD propose un conseil d'administration d'un minimum de 8 et d'un maximum de 15 membres. Toutefois sur ces quinze membres il y a des postes de réservés aux féminines en fonction du nombre de licences féminines de + 18ans.

Les principales modifications par rapport aux statuts actuels sont :

1° - Modification du nombre de voix : de 6 à 20 membres licenciés : 1 voix ; de 21 à 30 membres licenciés : 2 voix ; de 31 à 40 membres licenciés : 3 voix ; de 41 à 50 membres licenciés : 4 voix ; de 51 à 60 membres licenciés : 5 voix ; de 61 à 70 membres licenciés : 6 voix ; de 71 à 100 membres licenciés : 7 voix ; puis par tranche de 50 membres licenciés : 1 voix supplémentaire

2° - Ordre du jour adressé par le Secrétaire au moins 3 semaines avant l'Assemblée Générale.

3° - Les questions diverses devront être transmises au moins 6 semaines avant.

4° - Les candidatures devront être adressées au moins 4 semaines avant l'Assemblée Générale auprès du Secrétaire Général.

REGLEMENT INTERIEUR :

Aucune modification dans les textes sauf l'ajout du paragraphe « ARTICLE II- FONCTIONNEMENT Les Présidents de club sont les relais entre le Comité Départemental et les licenciés. Ils sont à ce titre chargés de diffuser auprès de leurs adhérents toutes les informations émanant du Comité Départemental. »

EQUIPE DE TIR NATURE :

Robert BLOT présente un budget de 1328 euros pour le déplacement d'une équipe départementale de tir nature. Le Président informe également qu'il a obtenu de la Ligue une participation financière de 400 Euros. Ce projet étant mentionné dans la Convention avec le Conseil Général pour un montant de l'ordre de 500 euros, le Comité Départemental décide de participer à hauteur de 400 Euros. Cependant, cette compétition est susceptible de ne plus exister l'année prochaine, la participation de la Seine-Maritime n'en est que plus souhaitable.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président demande l'autorisation d'acheter les coupes et les médailles pour la saison 2004-2005 pour un montant de l'ordre de 1700 Euros. Cette demande est acceptée.

La séance est levée à 23 heures.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bose Regnoul en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Bose Regnoul en Roumois, le 19 décembre 2004

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2004

Présents :

BENOIT Joël	DUHAMEL Grégory	PETTE Stéphane
BILLIEZ Pierre-Luc	DUPRE Pierre	ROBILLARD Christian
BLOT Robert	JOLY Bruno	VERROLLES Christian
CHARLET Patrice	LARGILLET Agnès	
DEMARES Jean-Charles	MAMICH Chantal	
Absents excusés :	REYNOLDS Peter	VAUTIER Frédéric

Le Président remercie les membres de leur présence et demande à chacun de se présenter en indiquant leurs domaines de compétence.

Le Président souhaite que le fonctionnement du comité départemental soit assuré dans la continuité du précédent comité directeur.

Après quoi le Président a souhaité composer le bureau directeur de la manière ci-après indiquée :

Président : Pierre-Luc BILLIEZ
Vice-Président : Stéphane PETTE
Secrétaire Général : Jean-Charles DEMARES
Secrétaire Adjoint : Christian ROBILLARD
Trésorier Général : Frédéric VAUTIER
Trésorier Adjoint : Chantal MAMICH

Commission sportive : Responsable Patrice CHARLET
Membres : Pierre-Luc BILLIEZ et Grégory DUHAMEL
Commission formation : Responsable Agnès LARGILLET
Membres : Bruno JOLY, Joël BENOIT et Christian ROBILLARD
Commission jeunes : Responsable Grégory DUHAMEL
Membres : Agnès LARGILLET et Christian VERROLLES
Commission Arbitres : Responsable Bruno JOLY
Membres : Peter REYNOLDS, Stéphane PETTE et Robert BLOT
Commission Parcours : Responsable Pierre DUPRE
La commission se décompose en 3 sous commissions :
Commission Campagne : Responsable : Pierre DUPRE
Membres : Christian VERROLLES, Robert BLOT, Joël BENOIT
Commission Nature : Responsable : Joël BENOIT
Membres : Christian VERROLLES, Robert BLOT, Pierre DUPRE
Commission 3D : Responsable : Robert BLOT
Membres : Joël BENOIT, Christian VERROLLES, Pierre DUPRE

Le Président demande aux membres du Comité Directeur s'ils sont d'accord avec cette proposition. Ils le sont tous à l'unanimité sauf une abstention.

Stéphane PETTE prend la parole pour rappeler qu'initialement, il a été dit que les frais kilométriques seraient payés aux membres du Comité Directeur que lorsque la trésorerie le permettait. La priorité serait toujours accordée aux formations jeunes.

Le Secrétaire Général demande à chaque commission d'établir son projet ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement tenant compte de la valorisation du travail des bénévoles et des investissements. En effet, ces budgets sont nécessaires pour prévoir les prochains dossier de subvention (FNDS, Conseil Général).

Le Secrétaire Général souhaiterait également et ce, dans le but de faciliter le travail du trésorier, que celui-ci présente les comptes à chaque réunion de Comité et qu'il établisse avec l'aide des personnes concernées, des bilans pour chaque actions (Championnat départementaux, stages etc ...).

A cet effet, pour la prochaine réunion du Comité Départemental, les responsables de commission devront présenter leur projet et leur budget.

Le Président a rencontré le lundi 6 décembre dernier, Jean-François MAYER, Conseiller Général, responsable du sport au Conseil Général de Seine-Maritime afin de finaliser le dossier de convention et d'en faire le point avec le Conseil Général. Monsieur MAYER a informé que le Conseil Général a changé ses exercices comptables (1^{er} janvier au 31 décembre), une subvention exceptionnelle de 1880 euros va permettre au CD76 d'attendre la signature de la nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2005.

Il fait part, par ailleurs, de la nouvelle politique du Conseil Général pour les récompenses aux « archers méritants » : prise en compte des seules catégories cadet à senior, et lit le courrier écrit à ce propos, en accord avec Philippe BOUCLET, Président de la FFTA : « Permettez-moi cependant une petite remarque : je regrette que vous ne vous intéressiez qu'aux catégories « cadet à senior ». Il me semble en effet que des benjamins, minimes ou autres vétérans font tout aussi « honneur au département » quand, après une saison d'entraînement et des milliers de kilomètres parcourus, ils décrochent une médaille de premier ou de second aux championnats de France ... ». Le Comité Directeur valide cette position.

Election au Comité Départemental Olympique et Sportif : Le Président propose la candidature de Jean-Charles DEMARES, puisqu'il en est déjà le Vice-Président. Le Comité Directeur est d'accord à l'unanimité.

La Ligue demande au Comité Départemental son avis sur l'envoi d'équipe de club au championnat de France. En effet, la Ligue propose de participer au financement à hauteur d'un tiers à condition que le Comité Départemental participe ainsi que le club au même niveau. Après débat, le CD 76 ne souhaite pas participer à l'aide au déplacement des équipes « parcours » du fait des risques d'inflation des dépenses, de l'équité entre les différentes disciplines, de la difficulté à trouver un financement autre que les fonds propres ...

Le Président propose d'acquérir une centaine de polaires de même type pour les compétiteurs qui représenteront le Comité Départemental avec le logo sur la poitrine et dans le dos CD 76 de tir à l'arc et l'ajout de « Comité Directeur 2004-2008 » pour les membres élus du Comité Départemental. Cette acquisition sera budgétée sur la seule année 2005, mais concernera l'ensemble de la mandature et les archers auront ainsi une même tenue dans le temps.

Le Secrétaire Général demande s'il peut être fait l'acquisition d'une imprimante laser afin d'améliorer la rapidité d'impression. Le Comité donne son accord pour cette acquisition à hauteur de 300 euros.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Président



P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général



J.C. DEMARES



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 1^{er} mars 2005

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2005

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
JOLY Bruno
BLOT Robert
BENOIT Joël

CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
ROBILLARD Christian
VEROLLES Christian

DUHAMEL Grégory
VAUTIER Frédéric
MAMICH Chantal

Absents excusés :

REYNOLDS Peter
DUPRE Pierre

PETTE Stéphane

Absente :

LARGILLET Agnès

CHALLENGE DU CONSEIL GENERAL :

Le 10^{ème} challenge s'est passé au mieux, et les phases finales se sont déroulées en présence de Messieurs FIDELIN (Député de la circonscription) et MAYER (vice-Président du Conseil général en charge du sport). Le Président félicite le club pour l'organisation.

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPE DEPARTEMENTALE :

Stéphane PETTE (souffrant) et Patrice CHARLET (retenu) ne pourront assister les équipes dimanche, l'encadrement sera donc assuré par Grégory DUHAMEL et Bruno JOLY. Christian ROBILLARD et Bruno se proposent pour aider le club de BIHOREL lors de la réparation de la salle samedi. Toutes les équipes seront présentes et le président rappelle qu'officiellement, l'organisation incombe au CD et qu'il apportera son aide au club en cas de difficultés.

PROPOSITION DES PROJETS ET BUDGETS DES COMMISSIONS ET MISE EN PLACE :

- Commission sportive : des frais de déplacement sont à prévoir dans le budget, pour les interventions de Patrice au profit de championnats par exemple.
- Commission formation : absente, ses projets et budgets seront à réexaminer postérieurement.
- Commission jeunes : projet de passage des flèches de progression sur 10, 15, 20 et 25 m à l'extérieur. Le choix serait effectué par le club organisateur sur l'une des compétitions jeunes extérieures, de préférence la dernière. La première application pourrait se faire : Notre Dame de Gravenchon. L'appellation serait le « Tournoi des Flèches » et le CD fournirait les flèches et les récompenses habituelles, mais en nombre inférieur (4 catégories seulement).
- Commission arbitres : Bruno JOLY fait plusieurs propositions :

Partie technique :

Mise à jour à du manuel arbitre : une mise à jour coûte 10 euros depuis la parution du dernier manuel, il y a eu 4 mises à jour et le manuel coûte 23 euros. Le Président propose d'acquérir les manuels lors de la prochaine édition du manuel. Par contre, il propose à Bruno JOLY d'acheter un exemplaire du guide édité spécialement par la FFTA à l'usage du responsable arbitre départemental.

La réunion des arbitres sera faite à la suite de la réunion des présidents lors de l'établissement du calendrier et non plus en même temps.

Une autre réunion semble indispensable en fin ou tout début d'année sportive afin de faire le point sur les modifications des règlements.

Rappels : L'aide du CD pour les frais de recyclage des arbitres représente 50 euros par arbitre et 100 pour la formation en cas de réussite. L'aide est donnée aux clubs. La formation des arbitres jeunes pour une session coûte au maximum 100 euros. Soit un total annuel potentiel de plus de 2000 E.

Partie équipement :

Bruno JOLY mentionne les coûts que représentent la tenue :

Cravate FFTA brodée : 10 euros pièce x 24 (soie : 20E) Foulard pour les femmes : 15 euros x 7

Coupe vent 40 euros x 35

Diverses possibilités ont été envisagées aussi pour les arbitres jeunes dont un prêt de tenue ?

Commission parcours : Joël BENOIT propose de faire une campagne d'affichage dans les clubs afin de faire découvrir les disciplines : campagne, 3D et nature par une journée de sensibilisation gratuite dont le lieu reste à déterminer (région rouennaise probablement) ?

POINT FINANCIER SUR LES COMPTES :

Fin janvier, les soldes cumulés des comptes courants étaient de l'ordre de 8000 Euros,

Livret A : 10635,18 Euros

Le Président informe que de grosses dépenses sont encore à venir : un peu moins de 3000 Euros pour les tenues des équipes de CF (qui ont été achetées en une seule fois pour les 4 années prochaines afin de ne pas se retrouver avec la faillite du fournisseur, ce qui nous avait obligé à plus de dépenses les deux dernières années du mandat précédent, sans compter un modèle pas toujours identique), 2300 pour le Challenge du Conseil Général, sans compter le championnat de ligue par équipes départementales. La situation est donc satisfaisante grâce aux provisions établies dans l'attente de la nouvelle convention avec le Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Secrétaire général explique succinctement compte tenu de l'horaire, le dossier de convention du Conseil Général et plus particulièrement « la partie arbitres ».

La séance est levée à 23 heures.

Le Président



P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général



J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 18 avril 2005

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2005

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
JOLY Bruno
MAMICH Chantal
PETTE Stéphane

CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
LARGILLET Agnès
DUPRE Pierre

DUHAMEL Grégory
BLOT Robert
REYNOLDS Peter

Absents excusés :

VAUTIER Frédéric
BENOIT Joël

ROBILLARD Christian
VEROLLES Christian

Cette réunion fait aux demandes de plusieurs membres qui ont indiqué au Président leur sentiment d'insatisfaction du fait de la réunion trop rapide du 25 février, à cause des conditions climatiques et de l'horaire impératif de fermeture du CRJS.

Le Président propose que la réunion de « plein hiver » soit placée un samedi pour avoir plus de temps et ne pas craindre les intempéries en conduite de nuit. Tous les membres sont d'accord même si cela ne les arrange pas.

Le Président indique que dans la mesure du possible, les documents seront adressés par Internet ou par fax aux membres du comité directeur avant les réunions afin que chacun puisse en prendre connaissance et passer ainsi directement à la phase discussion, l'information ayant été diffusée.

PROJET DES COMMISSIONS :

Le Président rappelle qu'il est inadmissible de réserver une place pour un stage ou pour une formation, de ne pas s'y présenter et ce, sans prévenir le ou les responsables de la formation.

Afin d'éradiquer ce genre de situation, il est proposé de prendre des frais d'inscriptions pour les jeunes de 4 Euros par jour de formation, comme cela se pratique maintenant dans les concours jeunes, pour les mêmes raisons d'ailleurs (pour information, le seul repas représente 2,5 fois le prix de 5 euros !).

- Commission formation :

Agnès LARGILLET propose d'organiser :

Un stage élite jeune et un autre stage jeune les 1^{er} novembre 2005 et 11 novembre 2005 moyennant un coût financier de 5 euros par archer et par jour sans hébergement, repas compris

Un stage élite adulte compound et un autre classique le week-end du 25-26 mars 2006 ou 1-2 avril 2006 moyennant une participation financière de 15 euros par jour, par archer, repas compris et avec hébergement en plus possible.

D'autre part, le Secrétaire Général demande s'il n'y aurait pas un intérêt à organiser un stage en vue de créer une cohésion d'une équipe lors d'un championnat par équipes. Cela paraît matériellement et financièrement difficile et peu probant car ces mêmes archers avaient l'habitude de tirer ensemble lors des compétitions. De plus, il serait difficile de réunir tout le monde le même jour à la même heure dans un laps de temps très restreint.

- Commission arbitres :

Bruno JOLY informe que les manuels d'arbitres sont offerts par la Ligue. 2 arbitres jeunes prêtent serment le 3 mai. En ce qui concerne les demandes de la commission, et après discussion :

Le Président propose d'acheter 4 tailles de coupe-vent afin de les faire essayer aux arbitres lors de la prochaine réunion, ensuite d'étudier la pose de l'écusson sur ledit coupe-vent ainsi qu'une quinzaine de brassards pour la « Commission Technique », le coût de cette opération serait de l'ordre de 1500 Euros. En ce qui concerne les cravates, l'acquisition pourrait se faire sur la fin de saison voire la prochaine et ce, en fonction des budgets.

- Commission parcours :

Suite à la précédente réunion Joël BENOIT a récolté à ce jour environ une quinzaine d'inscription sur 2 clubs.

POINT FINANCIER SUR LES COMPTES :

Le Trésorier indique qu'au 31 mars 2005 qu'il y a environ 13500 euros de trésorerie,

Le montant placé sur le Livret A est conséquent. Le Président fait remarquer que pour le début de saison il faut, selon lui, une somme de l'ordre de 8000 Euros en attendant le versement du FNDS et de celle du conseil Général qui ne sera versé cette année qu'en fin de saison sportive. Stéphane PETTE propose de porter cette réserve à une dizaine de milliers d'euros car avec les modifications du Conseil Général, il faut pratiquement un budget recette d'avance.

CONVENTION CONSEIL GENERAL et dossier FNDS :

Le Président donne la parole au Secrétaire Général qui explique le dossier (le montant total de cette demande s'élève à la somme de 23100 Euros) ainsi que celui du FNDS (global est de 8321 Euros). Ces dossiers sont de plus en plus techniques et le Président remercie le Secrétaire Général pour le travail accompli et le temps passé. :

Le dossier se décompose en deux parties, la partie annuelle et la partie pluriannuelle et ces parties se décomposent encore en sous parties ; actions de développement, actions de formation, animations de terrain et structuration de l'association dans lequel on insère des projets avec des budgets. Il a été mis l'accent sur les projets arbitres. Il faut savoir que les actions sont subventionnées soit à 50%, 40% ou 30%. La réponse définitive à notre demande sera normalement officialisée vers le 24 avril, la convention sera signée et il sera alors versé 70% du montant total accordé. En ce qui concerne la partie pluriannuelle, c'est le dossier annuel multiplié par 4. Le secrétaire Général rappelle que le présent dossier pourra être modifié chaque saison, que des demandes exceptionnelles pourront être demandée. Chaque commission qui aurait un projet innovateur ou autre peut transmettre au Président du Comité son projet afin de l'intégrer dans le dossier. Egalement, en fin d'année, le Comité Départemental devra justifier des dépenses engagées pour se voir versé le solde de la somme soit 30%.

Le Secrétaire Général rappelle qu'il faut mettre en harmonie le budget prévisionnel voté à l'Assemblée Générale avec le dossier FNDS remis à la DRDJS. Il demande aux membres s'ils sont d'accord. À l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Secrétaire Général demande aux membres leur accord pour acquérir un logiciel de comptabilité. En effet, pour les dossiers de subvention, il faut établir des budgets prévisionnels. Afin de coller avec la réalité et l'obligation de fournir des comptes de plus en plus proche de celle des collectivités et de gagner du temps, il existe des logiciels comme « EBP compta » ou « CIEL compta ». Le coût s'élève environ à la somme de 190 Euros TTC. L'ensemble des membres du comité est d'accord. Il est aussi envisagé de fournir un ordinateur à la Trésorerie.

Compte tenu de la durée nouvelle de formation des arbitres, un club qui perd fortuitement un arbitre à un moratoire de 2 ans avant de ne plus être autorisé à organiser un concours.

D'autre part, la réunion pour le calendrier salle est prévue le samedi 21 mai 2005 à 15 heures pour les Présidents de club et 16 heures 30 pour les arbitres.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Président



P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général



J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 23 mai 2005

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MAI 2005

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
DEMARES Jean-Charles
PETTE Stéphane
ROBILLARD Christian

CHARLET Patrice
BLOT Robert
DUPRE Pierre
BENOIT Joël

JOLY Bruno
LARGILLET Agnès
VAUTIER Frédéric

Absents excusés :

VEROLLES Christian
MAMICH Chantal

REYNOLDS Peter
DUHAMEL Grégory

Le Président informe que Charles PETIT reconduit lors de la dernière Assemblée Générale dans les fonctions de vérificateur aux comptes a démissionné pour raisons personnelles. Le Président demande aux membres s'ils connaissent quelqu'un souhaitant assumer cette fonction, et lance un appel aux clubs pour qu'un archer intéressé se fasse connaître.

Le Président informe que le Conseil Général après avoir étudié notre dossier de convention envisage d'attribuer une subvention d'un montant de 7175 Euros.

Le Président rappelle que lorsqu'un club est mentionné dans les « manifestations phares », il faut constituer un dossier environ 3 mois précédant la compétition. Un club n'étant pas dans la liste des « manifestations phares », n'est pas prioritaire lors d'une demande de subvention exceptionnelle, mais il peut en faire la demande, laquelle sera examinée.

Championnat de France à Robion

12 archers ont participé, 5 clubs représentés et 4 podiums

Aurore LAULANET (Montivilliers) 2^{ème} – Arcs à poulies nu minime dame

Catherine HECKER (Roy Guillaume) 2^{ème} – Arcs à poulies nu vétéran dame

Guillaume CREVECOEUR (Préaux) 2^{ème} – arc nu junior homme

Sébastien FOLLET (Roy Guillaume) 2^{ème} – Arc chasse senior homme

Premier critérium par équipe de club : Le club de Préaux se classe 12^{ème} sur 24 (seul club de Seine-Maritime)

La liste complète figurera dans le compte rendu annuel comme d'habitude.

Joël BENOIT informe les membres que suite à l'envoi du courrier proposant une découverte des sports de nature, il a reçu 7 retours de clubs intéressés représentant 47 personnes. Si d'autres clubs étaient intéressés inscrivez-vous.

Suite à la demande du Président, Joël BENOIT propose le samedi 17 septembre 2005 de 14 à 18 heures, si possible à Pavilly. L'encadrement devrait être de 1 chef de peloton pour 5 personnes et le tout bénévolement. Compte tenu de la date, le Président indique que les licences pour la saison nouvelle devront être à jour pour des problèmes de responsabilité et que chaque Président de Club devra envoyer au préalable une liste nominative des personnes inscrites

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 24 septembre 2005

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2005

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
DEMARES Jean-Charles
DUPRE Pierre
BENOIT Joël
MAMICH Chantal

CHARLET Patrice
BLOT Robert
VAUTIER Frédéric
VEROLLES Christian
DUHAMEL Grégory

JOLY Bruno
LARGILLET Agnès
ROBILLARD Christian
REYNOLDS Peter

Absents excusés :

PETTE Stéphane

CALENDRIER :

Le Président informe que le Conseil de Ligue, compte tenu de la faiblesse des participations sur certains championnats extérieurs de cette année, a demandé qu'aucune compétition ne figure au calendrier en même temps que les DR.

En conséquence, le projet de calendrier extérieur a subi des modifications de dernière minute pour les clubs suivants :

- Offranville propose un concours jeune le samedi 1^{er} et un Fita/Fédéral le dimanche 2 juillet
- Pavilly déplace son Fédéral championnat départemental au samedi 11 juin après-midi,
- Notre Dame de Gravenchon prend la date du jeudi de l'ascension (25 mai) pour son Fita/fédéral.

Le Président va donc proposer cette modification au Président de Ligue, sachant que le CD 27, consulté, accepte ces modifications.

MODIFICATION DES RECOMPENSES « CHALLENGE DU DEPARTEMENT » :

Le Président informe les membres que dans la convention signée avec le Département, ce dernier ne prévoit que 1500€ pour l'organisation du Challenge au lieu de 2300 Euros. Il convient donc de redéfinir la répartition de cette subvention, redistribuée intégralement au club organisateur (780€) et aux archers. Le Comité Départemental propose, pour cette année, de ne récompenser que les 4 premières équipes à hauteur :

1^{ère} : 240 (4 x 60 Euros) 2^{ème} : 200 (4 x 50 Euros) 3^{ème} : 160 (4 x 40 Euros) 4^{ème} : 120 (4 x 30 Euros)

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Compte tenu du caractère non électif et de l'éloignement, le Président propose de modifier l'heure de début de l'Assemblée Générale (9 Heures 30) de façon à ce que celle-ci se termine vers 13 heures et de prendre le repas après. Les membres sont d'accord.

POINT FINANCIER :

Société Générale : 5259, 00 Euros au 13 août 2005

Caisse d'Epargne : compte courant 778,40 Euros et Livret A 10635,18 Euros, le tout au 3 août 2005 sachant qu'il reste de nombreuses dépenses à budgéter sur cet exercice (médailles, tenue arbitre etc...)

QUESTIONS DIVERSES :

Récompenses au Championnat de France :

RAPPEL : Pour obtenir la récompense, il faut en faire la liste des médaillés au Championnat de France et l'adresser par écrit au Président ou au Secrétaire Général et ce, 2 semaines minimum, avant l'Assemblée Générale.

Vérificateur aux Comptes :



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Le Président informe que Charles PETIT a démissionné de ces fonctions de Vérificateurs aux Comptes pour raisons personnelles. Suite à la demande du Président, Grégory DUHAMEL propose NICOLAS VARNIERE, du club d'Epouville. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Inscription au Calendrier fédéral :

Le Président rappelle que les clubs qui n'ont pas réglé les frais d'inscriptions de leur(s) compétition(s) sont maintenant invités à le faire. Le montant est de 30,60 Euros(chèque à l'ordre du CD76 qui avance le montant global des inscriptions).

Frais kilométriques :

Le montant des frais kilométriques payés par le Comité (0,24 cts d'Euros depuis plusieurs années) ne paraît plus adapté . Le Président propose d'harmoniser avec la Ligue de Normandie (0,25 cts) et de maintenir dans l'avenir cette harmonisation. Proposition adoptée à l'unanimité

Agnès LARGILLET informe que 2 dates de formation ont été retenues les 4 et 18 décembre 2005 le lieu reste à déterminer.

Journée découverte du 17 septembre 2005 à Pavilly

Joël BENOIT informe qu'il y a eu 25 participants présents. Qu'il y avait 10 encadrants. Il remercie le Club des Archers Blancs et plus particulièrement Richard CARPINTERO. Agnès LARGILLET remercie également Richard CARPINTERO car il a particulièrement travaillé à la mise en place du parcours. Il faut cependant noter que quelques dysfonctionnements ont marqué cette journée : convocation trop tardive des stagiaires, club de Pavilly prévenu trop tardivement, participation deux fois moindre que prévue... La date retenue, trop proche des grandes vacances semble peu propice à l'organisation de ces stages-découvertes. De même, il serait souhaitable de prévoir des souvenirs(médailles ?) pour les jeunes archers participants, dans l'esprit des concours jeunes

Arbitres :

Bruno JOLY montre le coupe-vent $\frac{3}{4}$ spécifique qui sera remis aux Arbitres. Il comportera les mentions : arbitre, (dos et logo) et le logo du CD76, pour une dépense totale de 1364 Euros.

Le Président rappelle que la dernière mise à jour des arbitres, financée par le Ligue, devait être remise à chaque arbitre lors de la réunion de mai. Chaque arbitre présent, ou représenté par son Président du club, l'a reçue dès ce moment. Les absents doivent se mettre en rapport avec Bruno Joly, Responsable Arbitre départemental. Il serait très souhaitable que chaque club missionne son Arbitre, son Président ou un délégué à cette réunion d'organisation du calendrier

Administratif :

Le Président demande aux membres l'autorisation d'acquérir un logiciel de comptabilité et un ordinateur portable pour un montant global de l'ordre de 1200 Euros. Le Président rappelle que, dans le cadre de la convention avec le Département et de la bonne gestion du matériel, le renouvellement du parc informatique devrait se faire au rythme d'un tous les deux ans. Certains membres proposent aussi d'envisager l'acquisition sur un prochain budget d'un rétro projecteur informatique ainsi qu'un décompteur de temps électronique. Ce dernier serait mis à disposition des clubs organisateurs pour une somme modique.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Correspondant :

Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 9 février 2008

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 février 2008

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
LARGILLET Agnès
VARNIERE Nicolas
VAUTIER Frédéric

JOLY Bruno
ROBILLARD Christian
VEROLLES Christian

DEMARES Jean-Charles
DUHAMEL Grégory
MAMICH CHANTAL

BLOT Robert
CHARLET Patrice
BENOIT Joël

Absents excusés :

PETTE Stéphane

REYNOLDS Peter

DUPRE Pierre

STAGES 2008 :

Le Président donne la parole à Agnès LARGILLET :

Elle informe que 3 dates ont été retenues et que le lieu reste à définir :

- 16 mars 2008 arc classiques, jeunes et adultes
- 27 avril 2008 arc à poulies, jeunes et adultes
- 18 mai 2008 arcs classiques et poulies jeunes et adultes

Le prix de la journée stagiaire repas inclus est de 15 euros. Un mandat unique pour les 3 stages sera adressé au club

Le comité propose de régler au club une somme forfaitaire de 50 Euros pour la mise à disposition de ses structures comprenant également toutes les fournitures nécessaires au stage : blasons, etc...

PLAN D EQUIPEMENT DU CD ET DES CLUBS : Le Président informe qu'il a reçu à ce jour 5 demandes de plan d'Equipe ment par des clubs et qu'il a répondu favorablement aux demandes des clubs de Préaux, Epouville, Yvetot, Rouen Roy Guillaume et Pavilly.

DEMANDE DE SUBVENTION CNDS : Le Président informe que suite à la rencontre avec le Département en novembre, le dossier CNDS est pratiquement prêt. Il charge le Secrétaire Général de la finaliser.

CHAMPIONNAT DE LIGUES PAR EQUIPE DEPARTEMENTALES : Le Championnat a lieu à Villedieu les Poêles. Un car a été retenu auprès de la Société HANGARD pour un montant de 950 Euros. Le départ est fixé à Yerville au CRJS à 5 heures 30 avec une halte au Pont de Brotonne vers 6 heures. Le retour est programmé vers 20h30.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE France.

Le Comité après discussion propose d'accorder au Club de Préaux, organisateur du Championnat de France une participation d'un montant de 1000 Euros.

POINT FINANCIER au 1^{er} janvier 2008 :

Société générale 6761.90 ; Livret A : 13826.89 ; Caisse d'Epargne : 605.15

QUESTIONS DIVERSES :

Patrice CHARLET demande si on peut accorder 50 Euros pour la suppression de la publicité sur le site internet du CD. Accord à l'unanimité

Bruno JOLY demande si on peut payer un abonnement annuel de 30 euros pour faire ensuite des photocopies à 0.08 € l'unité.

Le Président demande à Christian ROBILLARD de préparer une version « papier » de l'annuaire des clubs et des arbitres. Elle sera donnée à chaque Assemblée Générale, le site « internet » sera quant à lui, mis à jour en temps réel.

Le Président demande au Secrétaire Général si le travail du Comité n'est pas trop lourd compte tenu de sa création d'entreprise. Le secrétaire Général demande simplement à être déchargé des comptes rendus, financiers et actions, des dossiers de subventions.

Un des 2 « chronotir » est en panne (sonnerie), le Président charge Christian VEROLLES de s'informer de la procédure de réparation auprès du fournisseur : Philippe HEULLANT.

Le Président propose de payer le verre de l'amitié du Challenge car le Département ne peut programmer la cocktail habituel car il faut le prévoir administrativement 4 mois à l'avance. Tout le monde est d'accord

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Fédération Française de Tir à l'Arc - Ligue de Normandie

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS ET ARBITRES DU SAMEDI 18 AVRIL 2009

La réunion est ouverte à 14h10.

CNDS

Le Président informe les responsables des clubs présents qu'il a reçu 23 dossiers. Tous sont transmis à la DRDJS avec un avis favorable de la commission du CD. Rappel est fait sur l'attribution et les montants des subventions qui restent sous la responsabilité de la DRDJS.

La commission a relevé des erreurs dans les dossiers (dossier non signé, absence de la page pour avis du CD, oubli du RIB). Il rappelle aussi que les demandes d'acquisition de matériel autre que pédagogique ne sont pas du ressort du CNDS mais du FRDAMS ou du Département.

CHALLENGE SEINOMARIN

Suite à des réflexions sur le devenir du challenge. Le Président informe l'assemblée que la proposition de modification de la compétition est consultable sur le site du CD et qu'il est impatient de recevoir des réponses à cette proposition par mail ou courrier afin de les présenter au prochain comité directeur du 15 mai.

Le représentant du club d'Epouville nous informe que son club se propose d'organiser un challenge identique à l'ancien Trophée sous la dénomination « La Lézarde » à partir de la saison 2009/2010 sous la responsabilité de son club. Le Président précise au représentant de ce club que le CD n'est pas opposé à cette proposition mais que le CD n'interviendra pas dans l'organisation de cette compétition.

Suite à cette communication un débat passionné a eu lieu entre les représentants des clubs sur la proposition de modification du challenge Seinomarin ainsi que les remarques formulées sur le site « Integralsport ». Pour clore le débat le Président redit qu'il attend les réponses et les suggestions constructives des Présidents de clubs avant le 15 mai.

TENUE DU CD & INTERDEP

Le Président félicite les représentants des clubs pour les podiums des équipes du CD lors de la dernière édition du Championnat de Normandie tir en salle par équipes Départementales qui s'est déroulée à Herouville.

Pour répondre aux demandes d'acquisition de la tenue du CD des clubs et archers, il confirme que les membres du Comité Directeur ne sont pas opposés à l'achat de celle-ci et à l'ajout des écussons ou logo des clubs ainsi que le nom ou prénom des archers. Le tarif de la tenue et un bon de commande seront mis sur le site du CD. Il demande aussi aux archers en possession de la tenue de la rendre dans les meilleurs délais.

CALENDRIER SALLE & EXTERIEUR SAISON 2009/2010

Le Président informe les représentants des clubs que des dérogations seront accordées par la Ligue pour cette saison aux clubs dont les arbitres stagiaires sont en formation pour les options. Il rappelle pour les arbitres absents que les modifications de propositions sont à faire auprès du Responsable Arbitre du CD ainsi que les modifications des dates, lieux et nature des concours.

La parole est ensuite donnée à Mr. Bruno JOLY pour lecture du calendrier et proposition des arbitres sur les dates d'arbitrage. Le calendrier sera consultable prochainement sur le site du CD. Rappel est fait aux arbitres non recyclés d'un recyclage sur le rassemblement jeune d'Houlgate et de la date du prochain qui aura lieu le 11 octobre de cette année.

Mr. Christian ROBILLARD demande la parole car il s'étonne que depuis des années aucun club ne se propose pour organiser une compétition Jeune en début de saison entre les mois de novembre et décembre de même il s'étonne du peu d'intérêt des clubs du CD pour l'organisation du Championnat de Ligue par équipes de CD. Il précise que cette compétition est aussi un moment de convivialité dans la vie des clubs, des archers et que pour des raisons de taille des gymnases la distance de tir peut-être réduite à 15 mètres.

Le Président reprend la parole afin de solliciter les clubs présents pour l'organisation de ces compétitions et clore la réunion.

La réunion est close à 16h20

Le Président
Robert BLOT

Le Secrétaire de réunion
Christian ROBILLARD



Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoul en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnoul en Roumois, le 30 novembre 2008

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2008

Présents :

BENOIT Joël	BLOT Robert	BRIERE Chantal
CHARLET Patrice	DANEL Philippe	DEMARES Jean-charles
DUPRE Pierre	FOLOPPE Denis	JOLY Bruno
LARGILLET Agnès	MAMICH Chantal	ROBILLARD Christian
VAUTIER Frédéric	VEROLLES Christian	

Absents excusés :

REYNOLDS Peter

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres.

Organisation et fonctionnement du comité directeur.

Le Président Robert BLOT propose la composition suivante :

Vice-Président : Denis FOLOPPE

Secrétaire Général : Jean-Charles DEMARES

Secrétaire Adjoint : Christian ROBILLARD

Trésorier Général : Chantal MAMICH

Trésorier Adjoint : Frédéric VAUTIER

Commission sportive :

Responsable : Patrice CHARLET

Membre : Denis FOLOPPE

Commission formation et jeunes :

Responsable formations : Agnès LARGILLET

Responsable adjoint jeunes : Chantal BRIERE

Membres : Bruno JOLY, Christian ROBILLARD, Pierre DUPRE, Philippe DANEL

Commission Arbitres :

Responsable : Bruno JOLY

Membre : Peter REYNOLDS

Commission Parcours :

Responsable : Pierre DUPRE

La commission se décompose en 2 sous commissions :

Commission Campagne : Responsable Pierre DUPRE

Commission Nature et 3D : Responsable Joël BENOIT

Membre : Christian VEROLLES

Le Président demande aux membres du Comité Directeur s'ils sont d'accord avec cette proposition. Ils le sont tous à l'unanimité.

Convention d'objectif à renouveler avec le Département :

Le Président informe qu'il a rendez-vous vendredi 5 décembre 2008 au Département pour présenter la nouvelle convention d'objectif pour 2009.

Le Président propose une réunion de travail mardi 2 décembre en début d'après midi avec le Secrétaire Général et son adjoint en vue de préparer le dossier.

Le secrétaire Général compte tenu du temps assez court propose de présenter la convention de l'année précédente en apportant des actions complémentaires en fonction des besoins et des envois de budgets des commissions avant mardi 2 décembre 2008.

Point financier :

Le Président demande l'autorisation de transférer le compte Société Générale à l'agence Rouen Gare et aussi de donner une procuration à Chantal MAMICH. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Président se rendra à Saint-Valéry-en-Caux avec Frédéric VAUTIER pour faire les transferts de signatures de la Caisse d'Epargne et réciproquement à Rouen pour la Société Générale, accompagné de Chantal MAMICH.

Déclaration en Préfecture du nouveau Comité Directeur :

Le Président informe qu'il va déclarer en Préfecture les changements intervenus au sein du Comité Directeur et demande à chacun de compléter le document en indiquant les noms et prénoms, la date et lieu de naissance, la profession et son adresse.

(.../...)



(.../...)

Proposition des projets des commissions :

Le Président demande à chaque responsable de commissions de réfléchir avec ses membres à des actions qu'ils souhaiteraient mettre en place. Compte tenu des délais assez courts, chaque commission présentera courant janvier au Comité Directeur ses propositions.

Préparation du calendrier extérieur 2009 :

Après discussion, il est proposé de refaire une réunion des Présidents et des Arbitres. Cela sera valable également pour le calendrier salle 2009/2010.

Election au Comité Départemental Olympique et Sportif :

Le Président propose la candidature de Jean-Charles DEMARES, puisqu'il en est déjà le Secrétaire Général. Le Comité Directeur est d'accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

La commission formation et jeunes demande s'il est possible d'acheter du matériel pour les stages à hauteur de 1000 Euros maximum. Accord de l'ensemble des membres. L'inventaire du matériel existant sera fait par Agnès LARGILLET.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Président

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Bosc Regnault en Roumois, le 5 octobre 2008

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2008

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
LARGILLET Agnès
VARNIERE Nicolas
VAUTIER Frédéric

JOLY Bruno
ROBILLARD Christian
VEROLLES Christian
DUPRE Pierre

DEMARES Jean-Charles
DUHAMEL Grégory
MAMICH CHANTAL

BLOT Robert
CHARLET Patrice
BENOIT Joël

Absents excusés :

PETTE Stéphane

REYNOLDS Peter

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE : Elle aura lieu à Yvetot, Salle Espace Claudie André-Deshays, rue des Chouquettes le dimanche 23 novembre 2008 à 9 heures 30

CANDIDATURES : olympiade 2008/2012, elles devront être parvenues au Président ou au Secrétaire Générale avant le 23 octobre 2008 ; sous forme d'un écrit mentionnant le nom, prénom, date et lieu de naissance profession et adresse.

POINT FINANCIER au 30 août 2008 :

Société générale 13305,36 ; Livret A : 10226,89 ; Caisse d'Epargne : 139,36

POINT SUR LES ACTIONS FINANCEES PAR LE DEPARTEMENT : Ce sont les mêmes que les années précédentes. Le Président rappelle que les actions non menées sont déduites du solde de 30% non versés.

CALENDRIER SALLE ET EXTERIEUR (arbitre) : Bruno Joly demande aux arbitres présents de s'inscrire pour le calendrier et qu'il enverra un mail aux autres pour qu'ils donnent leur date.

ARBITRE EN FORMATION : il y en a actuellement 4

FORMATIONS PREVUES 2008/2009 : Agnès LARGILLET doit préparer des formations d'ici à la fin de l'année.

CHRONOTIR : la location sera prioritaire pour les compétitions officielles, par rapport aux compétitions jeunes par exemple.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Championnat de France 3D par équipe départementale se déroulera les 29 et 30 septembre 2008 à Pers en Gatinais. Robert BLOT responsable de l'équipe propose un budget de 800 Euros maxi. Le Président lui remet un chèque de ce montant

La séance est levée à 22 heures 00.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES